

AUTORISATION DES COAUTEURS OU DES COAUTEURS POUR UN ARTICLE INCLUS DANS LE MÉMOIRE OU LA THÈSE

Lorsqu'un article inséré dans un mémoire ou une thèse a été rédigé par plus d'une auteure ou d'un auteur, l'étudiante ou l'étudiant doit faire signer le présent formulaire des coauteurs ou des coauteurs de l'article. Ces signatures attestent que ceux-ci ont donné leur accord quant à la diffusion de l'article dans le mémoire ou la thèse de l'étudiante ou l'étudiant.

Si une cession de droits à une editrice ou un éditeur a déjà été signée par les coauteurs ou les coauteurs, seule l'autorisation de l'editrice ou l'éditeur est requise. Dans une telle situation, le présent formulaire n'a pas à être signé.

Le présent formulaire doit être rempli et signé le plus rapidement possible, idéalement au cours de la rédaction de l'article, puis remis à la Faculté des études supérieures et postdoctorales au moment du dépôt initial.

Pour toute information complémentaire, consultez la rubrique « mémoire et thèse » sur le site www.fesp.ulaval.ca

A - Coordonnées

PRÉNOM ET NOM DE L'ÉTUDIANTE OU DE L'ÉTUDIANT	N° D'IDENTIFICATION (NI)
NOM DU PROGRAMME	

B - Titre du mémoire ou de la thèse et de l'article inséré

Titre du mémoire ou de la thèse :

Titre de l'article inséré (d'autres titres d'articles peuvent être indiqués s'ils ont été rédigés par les mêmes personnes).

C - Autorisation des coauteurs ou des coauteurs de l'article

Par la présente, j'autorise l'insertion du ou des articles mentionnés à la section B et leur éventuelle diffusion dans le mémoire ou la thèse de l'étudiante ou de l'étudiant, selon les règles de l'Université Laval, de Bibliothèque et Archives Canada.		
Date	Nom	Signature

(Ajoutez un feuillet ou utilisez le verso si plus de six signatures sont requises.)